

Aides financières pertinentes pour le développement régional (sélection)

Etat: septembre 2017

Le tableau donne un aperçu des aides financières de la Confédération ainsi que d'autres institutions, organisations et privés, avec les liens correspondants vers des informations complémentaires. Connaissez-vous d'autres aides financières qui s+t pertinentes pour le développement régional? Merci de nous les faire connaître! Veuillez le cas échéant utiliser le formulaire prévu à cet effet et l'envoyer à: info@regiosuisse.ch (Formulaire sous: <http://www.regiosuisse.ch/projets/aides-financieres>). Vous pouvez également nous annoncer au moyen de ce même formulaire des compléments ou des corrections aux entrées existantes. Merci!

¹ Pour plusieurs instruments resp. programmes de promotion, il n'est pas possible de soumettre des requêtes pendant toute la période de validité, mais seulement au début ou pendant certaines périodes (appels d'offres, appels à projets).

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Nouvelle politique régionale (NPR)	Cantons, SECO	<p>Le but de la NPR est de renforcer la compétitivité des régions et augmenter leur création de valeur ajoutée, maintenir les places de travail dans les régions et en créer de nouvelles, obtenir un habitat décentralisé et contribuer à éliminer les déséquilibres régionaux (disparités). Sont donc particulièrement importants dans ce contexte le soutien d'initiatives, de projets et de programmes dans les régions de montagne, les régions rurales en générale et les zones frontalières, qui renforcent l'innovation, la création de valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions. Sont octroyés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • contributions à fonds perdu pour des projets cantonaux, supacantonaux ou trans-frontaliers qui augmentent la compétitivité et la création de valeur ajoutée dans les régions; • prêts pour des infrastructures qui font partie d'un système de création de valeur ajoutée concurrentiel; • allègements fiscaux pour les entreprises privées. 	Organismes de développement, secrétariats régionaux, autres actrices et acteurs régionaux, allègements fiscaux pour les entreprises privées	2016–2019	<p>http://www.regiosuisse.ch/npr</p> <p>https://www.seco.admin.ch/seo/fr/home</p>
Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie)	SECO, tiers	<p>Le PHR Economie soutient des projets concrets orientés vers l'économie et en réseau avec d'autres politiques sectorielles dans les territoires d'action selon le Projet de Territoire Suisse. Le PHR Economie soutient les territoires d'action pour étendre et approfondir les interdépendances économiques entre la ville et la campagne. Le PHR Economie est financé avec les moyens de la NPR et mis en œuvre en étroite collaboration avec l'ARE. Aucun dépôt de projet n'est possible actuellement.</p>	Groupes d'actrices et d'acteurs dans un des territoires d'action selon le Projet de Territoire Suisse	2016–2019	http://regiosuisse.ch/fr/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Interreg V	Cantons, SECO, ARE (service de coordination)	Interreg est un programme d'encouragement de la politique de cohésion de l'Union européenne, dont le but est de renforcer le développement économique et social des régions limitrophes, la coopération économique et sociale au sein de l'UE et ses pays voisins. Interreg V soutient cette fin des projets destinés à promouvoir la coopération transfrontalière (Interreg V A), transnationale (Interreg V B) et interrégionale (Interreg Europe). La participation suisse à Interreg est une partie de la NPR. Sont octroyées: des contributions à fonds perdu.	Institutions en tous genres (communes, offices cantonaux ou fédéraux, instituts de recherche, associations)	2014–2020	http://regiosuisse.ch/fr/intereg http://ec.europa.eu http://www.are.admin.ch/themen/international
URBACT III	ARE, SECO	Le but d'URBACT est de contribuer au développement urbain durable via la diffusion et l'échange de savoirs et d'expérience entre les décideurs politiques et les autres personnes impliquées dans le développement urbain. URBACT III est un programme de la politique de cohésion de l'Union européenne. La participation suisse se fait dans le cadre de la NPR. Sont octroyées: des contributions à fonds perdu.	Toutes les villes suisses; dans certains cas, participation d'instituts de recherche possible	2014–2020	http://regiosuisse.ch/fr/reseau-villes-urbact http://www.are.admin.ch/themen/international/ http://www.urbact.eu/
ESPON 2020	ARE, SECO	ESPON (European Observation Network for Territorial Development and Cohesion) est l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen. ESPON 2020 est un programme d'encouragement de l'Union européenne dont le but est de mettre en place un système permanent d'observation du territoire européen. La participation suisse s'inscrit dans le cadre de la NPR. Sont octroyées dans ce contexte des contributions à fonds perdus. Les appels à projets du programme seront publiés au fur et à mesure sur le site web www.espon.eu .	Chercheuses et chercheurs des universités et hautes écoles suisses	2014–2020	http://regiosuisse.ch/fr/ https://www.are.admin.ch/are www.espon.eu
Innotour	SECO	Innotour est un instrument permettant d'améliorer la structure et la qualité de l'offre touristique suisse. La promotion doit porter là où se trouvent les faiblesses les plus importantes de l'offre touristique et où de véritables avantages concurrentiels pourraient être générés via l'innovation et la collaboration. Innotour concentre désormais l'encouragement au niveau national. Avec l'introduction du nouvel instrument du projet modèle, Innotour continue également à promouvoir des projets régionaux et locaux qui ont un caractère exemplaire pour l'ensemble de la Suisse.	Projets communs lancés par plusieurs entreprises / organisations	2016–2019	https://www.seco.admin.ch/seco/fr

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Projets-modèles pour un développement territorial durable	ARE, OFEV, SECO, OFAG, OFL, OFROU, OFSP, OFSPO	<p>Les projets-modèles de la Confédération encouragent des nouvelles approches et des nouvelles méthodes. Les actrices et acteurs locaux, régionaux et cantonaux se voient offrir une incitation à développer et à expérimenter sur place des solutions innovantes dans les priorités définies par la Confédération. Les résultats et les enseignements fournis par les projets-modèles sont diffusés pour que ceux-ci puissent servir de fil rouge à d'autres projets. Les projets-modèles doivent également fournir des indications pour l'adaptation et le développement des politiques de la Confédération en matière d'organisation du territoire. Pour la troisième génération des projets-modèles pour un développement territorial durable, la collaboration intersectorielle est renforcée au niveau de la Confédération. Pas moins de huit offices fédéraux prennent part au programme et soutiennent 31 projets regroupés en cinq axes thématiques.</p> <p>Aucun dépôt de projet n'est possible actuellement.</p>	Organes responsables privés et publics en zone rurale	2014–2018	https://www.are.admin.ch/are/fr
Projet d'agglomération	ARE	<p>Le projet d'agglomération est un instrument de planification pour le développement des transports et l'urbanisation dans l'agglomération concernée. Ce projet est censé améliorer les systèmes de transports des agglomérations au niveau transcommunal, ainsi que, en partie, au niveau transcantonal et transfrontalier. Il doit également permettre de coordonner le développement des transports et l'urbanisation. Les agglomérations définissent leur vision d'avenir pour leur développement et élaborent des stratégies et des mesures ad hoc. Les mesures concernant les différents moyens de transport et le développement de l'urbanisation doivent être priorisées dans le calendrier du programme de l'agglomération (listes A, B et C). Si, selon l'évaluation de la Confédération, les projets d'agglomération soumis permettent d'obtenir un impact suffisant sur l'ensemble du programme, celle-ci participera aux infrastructures des transports cofinancées à hauteur de 30 à 50%.</p> <p>Les projets d'agglomération de la troisième génération qui ont pu être soumis à la Confédération jusqu'à la fin 2016 font l'objet d'une évaluation en 2017.</p>	Diffèrent selon les cantons et les communes	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration
Programme d'encouragement pour le développement durable	ARE	<p>Le programme d'encouragement pour le développement durable a été créé pour encourager les représentants des cantons, des villes, des communes, des régions et des projets qui contribuent à la mise en œuvre du développement durable en Suisse. Les processus et les projets doivent apporter une contribution explicite à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable et aborder ses trois dimensions, à savoir: la société, l'économie et l'environnement. Les projets portant sur ce domaine seront traités en priorité. N'obtiendront pas de soutien dans ce contexte les projets déjà achevés ainsi que les purs projets d'infrastructures (installations solaires, ponts, chemins pédestres, etc.), publications et manifestations d'ordre général, sites internet ou projets de recherche ou études. De même, ne sont pas pris en charge les coûts d'exploitation récurrents ainsi que les contributions régulières en vue de poursuivre un projet existant.</p> <p>Aucun dépôt de projet n'est possible actuellement.</p>	Cantons, régions, communes	Jusqu'à nouvel ordre	https://www.are.admin.ch/are/fr/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Programme Cohésion dans les quartiers	ARE (en partie avec SEM, OFL, SLR, CFM)	Le programme Cohésion dans les quartiers doit reprendre les objectifs du développement territorial, de la politique d'intégration, de l'encouragement à la construction de logements et de la lutte contre les discriminations et veiller à leur mise en œuvre efficace et durable dans les agglomérations et leurs secteurs stratégiques. Sur la base des connaissances acquises et des expériences réalisées, il soutient des projets de développement de quartiers dans des lieux sensibles. Concrètement, doivent être soutenus des projets de développement durable de quartiers dans les espaces confrontés à des défis sociaux (p. ex. cohésion sociale en baisse, incompréhensions et conflits en raison d'une composition de la population qui change, peu d'infrastructures de loisirs, etc.) et qui se basent sur les expériences et les connaissances acquises dans le cadre des projets déjà réalisés. La Confédération examine actuellement si et comment le programme doit être mis en œuvre.	Villes, communes d'agglomérations	En cours	
Programmes cantonaux d'intégration (PIC)	ODM, cantons	La Confédération et les cantons souhaitent améliorer l'intégration des étrangères et étrangers de manière encore plus ciblée et ce, dans tous les domaines de la vie. Dans cette perspective, chaque canton a développé un programme d'intégration cantonal (PIC) pour la période 2014–2017. Des conventions passées entre la Confédération et les cantons fixent des objectifs d'intégration contraignants et définissent des indicateurs servant à l'examen de l'efficacité des programmes.	Régions, villes et communes, organes privés et publics responsables de projets	2014–2017 2018–2021	http://www.kip-pic.ch/fr/
Periurban – Cohabitation en milieu rural	CFM	<p>A travers le programme Periurban la Commission fédérale pour les questions de migration soutient la promotion de l'intégration dans des régions qui n'ont jusqu'à présent pas ou peu travaillé pour la cohésion sociale et spécifiquement pour l'intégration de migrantes avec le soutien direct de la Confédération. La CFM encourage ainsi le développement de la pratique en matière d'intégration, et elle pose une base pour la propagation de bons exemples de la promotion de l'intégration.</p> <p>La CFM soutient avec des contributions financières les développements régionaux et en accompagne les pilotages. Des échanges d'expériences réguliers ont lieu entre les régions, échanges qui sont organisés au niveau des projets.</p> <p>Le programme a démarré en 2016 avec neuf régions dans la dernière phase programmatique. Il n'est plus possible de déposer une nouvelle candidature.</p> <p>Le site web du programme fournit toutes les informations utiles sur les projets et les régions qui y participent. Les personnes intéressées peuvent s'enregistrer pour les news proposés par le site web et s'abonner à la newsletter périodique.</p> <p>Aucun dépôt de projet n'est possible actuellement.</p>	Coopération de plusieurs communes de régions périurbaines (p. ex. association de communes régionale), communes fusionnées	2016–2020	http://www.periurban.ch http://www.ekm.admin.ch/content/ekm/fr http://www.ekm.admin.ch/content/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO	ARE, OFROU, OFEV, OFSP, OFT, OFEN	Le COMO promeut le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées pour des formes et des offres de mobilité modernes. Il y a deux délais par année (30 avril et 31 octobre) pour soumettre des requêtes de projets prometteurs dans le domaine de la mobilité tournée vers l'avenir. Quelque CHF 1'000'000.- sont mis à disposition chaque année pour des contributions aux projets sélectionnés. Le COMO reprend les tâches de l'ancien Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable. Le COMO fait en outre office d'organe de contact et de coordination ainsi que de plateforme de partage de connaissances.	Cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires, pouvoirs publics, autres personnes physiques ou morales	Jusqu'en 2020	https://www.suisseenergie.ch/
Aides financières pour la conservation des voies de communication historiques	OFROU (DETEC)	Pour l'accomplissement de sa mission de protection, la Confédération peut, en vertu de l'article 13 de la loi sur la protection de la nature du 1 ^{er} juillet 1966 (LPN), soutenir la protection des voies de communication historiques. Pour ce faire, elle peut octroyer des aides financières; celles-ci sont allouées aux cantons dans les limites des crédits votés pour la conservation, l'acquisition et l'entretien, l'exploration et la documentation des voies de communication historiques. Les projets sont étudiés au cas par cas et les aides financières allouées si les mesures sont exécutées de manière économique et professionnelle. Le montant de l'aide financière est fixé en fonction de l'importance des objets à protéger et de l'efficacité des mesures. Compte tenu des moyens financiers limités, l'OFROU peut prioriser les aides financières et répartir le cas échéant sur plusieurs années l'octroi de contributions garanties. La période durant laquelle une aide financière sera accordée est définie dans l'ordonnance correspondante.	Cantons, communes, particuliers	Illimité	http://www.ivs.admin.ch/fr/ Carte IVS et descriptions: http://ivs-gis.admin.ch/ivs2b.php?lang=fr
Projets d'innovation communs développés par des entreprises et des instituts de recherche	Commission pour la technologie et l'innovation CTI (à partir du 1 ^{er} janvier 2018 Innosuisse)	La CTI est l'agence pour la promotion de l'innovation de la Confédération. Elle est compétente en matière d'encouragement des innovations basées sur le savoir en Suisse, au travers de moyens financiers, de conseils et de réseaux professionnels. En 2016, le montant des aides accordées s'est élevé à près de CHF 226 millions. Le principal instrument à la disposition de la CTI est l'encouragement de projets d'innovation que réalisent des entreprises, surtout des PME, en collaboration avec des établissements de recherche. Les activités de promotion de la CTI concernent toutes les disciplines scientifiques; les principaux critères appliqués lors de l'examen des requêtes sont le potentiel d'innovation et la viabilité sur le marché. Les entreprises qui participent au projet doivent en assumer au moins la moitié des coûts, la CTI prenant en charge la partie restante. Les fonds sont versés directement aux établissements de recherche concernés. Un projet moyen dure 24 mois et est soutenu à hauteur de CHF 330'000.-. En 2016, 539 projets de ce type ont été encouragés avec un montant total de quelque CHF 187 millions. Au 1 ^{er} janvier 2018, la CTI se transformera en Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse. Le but de cette dernière est d'accorder aux entreprises un soutien encore plus ciblé dans le domaine de l'innovation.	Entreprises, hautes écoles et instituts de recherche	Jusqu'à nouvel ordre	www.kti.admin.ch https://www.innosuisse.ch

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Promotion des start-ups et de l'esprit d'entreprise	Commission pour la technologie et l'innovation CTI (à partir du 1 ^{er} janvier 2018 Innosuisse)	<p>La CTI encourage l'entrepreneuriat de façon ciblée et soutient les idées commerciales innovantes. Les programmes et les réseaux de la CTI transmettent le bagage et la méthode nécessaire pour créer une entreprise prospère en partant d'une idée commerciale.</p> <p>On compte parmi les instruments la formation continue de nouveaux entrepreneurs et entrepreneurs potentiels. En outre, la CTI offre à la start-up un solide coaching sous la forme d'un accompagnement par un business coach expérimenté. Ce genre de coaching dure entre six mois et trois ans; actuellement, quelque 200 jeunes entreprises bénéficient du programme de coaching mis en place par la CTI.</p>	Start-ups, jeunes entrepreneurs et entrepreneurs potentiels, étudiants	Jusqu'à nouvel ordre	www.kti.admin.ch https://www.innosuisse.ch
Transfert de savoir et de technologie TST	Commission pour la technologie et l'innovation CTI (à partir du 1 ^{er} janvier 2018 Innosuisse)	<p>TST désigne le transfert de savoir et de technologie entre l'économie et la recherche. La mission vise à mettre en relation les entreprises, en particulier les PME, avec les instituts de recherche, ce qui ne peut se faire sans un soutien extérieur. Le but est de constituer des coopérations qui fassent office de moteurs d'innovation pour la Suisse.</p> <p>On trouve au cœur des activités TST les conseillers en innovation (CI) et les réseaux thématiques nationaux (RTN). Les PME innovantes peuvent bénéficier du conseil et du soutien des conseillers en innovation, et ce, gratuitement. Les CI disposent de plusieurs années d'expérience dans les domaines de l'économie et de la recherche et ont d'excellents réseaux de PME et d'établissements de recherche dans leur région.</p> <p>En outre, la CTI soutient onze réseaux thématiques nationaux. A l'échelle nationale et selon le thème d'innovation, les RTN donnent accès aux infrastructures et à la recherche. Ils offrent aux entrepreneurs la possibilité de réaliser des échanges et de créer des réseaux avec d'autres représentants de l'économie et de la recherche, ce dans leur domaine d'innovation.</p>	Entreprises et instituts de recherche	Jusqu'à nouvel ordre	www.kti.admin.ch https://www.innosuisse.ch
Eurostars	SEFRI	Eurostars s'adresse aux PME qui investissent plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans la recherche et le développement. Grâce à Eurostars, les PME peuvent collaborer avec les équipes de recherche européennes adéquates et consolider leur compétitivité dans le domaine du savoir et de l'innovation. Les coûts des projets de PME suisses qui présentent au maximum un volume de 1,2 million d'euros sont soutenus jusqu'à 50% par des fonds de soutien. En règle générale, deux appels d'offre par an sont publiés.	PME avec leur propre recherche et développement	Jusqu'en 2020	http://www.sbf.admin.ch

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Horizon 2020	UE, SEFRI	Le huitième programme-cadre européens de recherche et d'innovation «Horizon 2020» se focalise sur la promotion des idées de recherches innovantes et leur mise en œuvre dans des produits et des prestations commercialisables, afin de contribuer à augmenter la compétitivité, l'emploi et le bien-être en Europe. Parmi les autres priorités de «Horizon 2020», on mentionnera la recherche de solutions qui peuvent contribuer à résoudre des problèmes sociaux et renforcer la recherche fondamentale en Europe, et ce au plus haut niveau. Le programme durera jusqu'en 2020. Depuis 2017, la Suisse est à nouveau un Etat pleinement associé, comme elle l'était dans le programme antérieur. Les chercheuses et chercheurs suisses peuvent donc demander des aides à l'UE dans tous les domaines du programme et dans les PPP financés dans le cadre de Horizon 2020 («initiatives» selon l'art. 187 TFUE).	Chercheuses et chercheurs dans différents domaines, hautes écoles, entreprises (en particulier des PME) et infrastructures de recherche	2014–2020	https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr
Instrument PME	EU, SEFRI	<p>L'Instrument PME fait partie de «Horizon 2020», le programme cadre mis en œuvre par l'UE pour la recherche et l'innovation. Ce programme a pour but de mettre sur le marché des idées novatrices développées par des PME, de rendre par là les entreprises plus rentables et d'augmenter leur croissance. Le développement économique durable devrait également s'en trouver encouragé.</p> <p>Les entreprises peuvent demander un soutien financier pour leurs projets, ce dans le cadre des deux phases de projets suivants:</p> <p>Phase 1: concept et étude de faisabilité afin d'examiner une idée novatrice du point de vue de sa mise en œuvre technique/pratique ainsi qu'évaluation des impacts économiques potentiels.</p> <p>Phase 2: développement d'une idée existante jusqu'à sa viabilité commerciale, existence d'un businessplan.</p> <p>L'Instrument PME offre également un soutien après l'introduction du produit sur le marché, mais pas uniquement sous la forme d'une aide financière : durant la phase 3, les projets seront en effet soutenus au niveau de leur commercialisation, du réseautage (p. ex. en donnant accès à des conférences et à des salons dans de nouveaux marchés), etc.</p>	PME tournées vers le profit et qui visent la croissance et l'internationalisation	2017–2020	https://www.euresearch.ch/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Projets de développement régional	OFAG	<p>(Art. 93 al. 1 disp. c LAgr, Ordonnance sur l'amélioration des structures, RS 913.1). Les projets portant sur le développement régional et la promotion des produits indigènes et régionaux peuvent être soutenus par des contributions, pour autant que l'agriculture y participe de manière prépondérante. Le but est de valoriser les potentiels agricoles et les ressources naturelles des zones rurales. Sont encouragés dans ce contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les projets qui comprennent des mesures de création de valeur ajoutée dans l'économie agricole; • les projets qui renforcent la collaboration transsectorielle entre l'économie agricole et les secteurs connexes (artisanats, tourisme, économie forestière et du bois); • les projets qui contiennent des mesures visant des intérêts publics au niveau environnemental, social ou culturel. <p>Sont accordées des aides financières à fonds perdu, aides financées par la Confédération et le canton, celui-ci devant quant à lui soutenir le projet à hauteur de 80% de la contribution fédérale. La condition pour obtenir des aides financières est de passer par le processus «Projets de développement régional» (voir à ce propos le lien ci-contre).</p>	<p>Organes responsables organisés collectivement et œuvrant dans le cadre de projets collectifs</p> <p>L'organe responsable du projet global doit être constitué majoritairement d'exploitants ayant droit aux paiements directs.</p>	Depuis 2007	https://www.blw.admin.ch/blw/fr
Initiatives de projet collectif	OFAG	<p>(Art. 136 al. 3 bis LAgr) Le but des initiatives de projet collectives est de promouvoir des développements positifs dans les régions rurales. Les mesures existantes et les nouvelles mesures prévues par la loi sur l'agriculture et sur la protection des eaux doivent faire l'objet de la meilleure coordination possible dans ce contexte. Est octroyé: Soutien d'un accompagnement technique (coaching) en vue de clarifier resp. d'étudier la faisabilité d'un projet collectif. Contribution OFAG max.: CHF 20'000.-</p>	Projets collectifs dans le domaine agricole	Jusqu'à nouvel ordre	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/
Promotion des ventes	OFAG	<p>(Art. 12 LAgr) La promotion des ventes a pour but le soutien subsidiaire d'initiatives marketing nationales ou régionales qui entendent promouvoir la vente des produits agricoles suisses, y compris l'agrotourisme.</p>	Organisations au niveau national ou suprarégional, représentatives d'un secteur de production ou d'un label de qualité	Jusqu'à nouvel ordre	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/
Programme sur l'utilisation durable des ressources naturelles	OFAG	<p>Le programme selon les art. 77a et 77b d'utilisation durable des ressources naturelles au niveau régional ou sectoriel vise à une utilisation plus durable des ressources naturelles nécessaires à l'agriculture, à l'optimisation de l'utilisation des matières auxiliaires et à une meilleure protection de la biodiversité dans l'agriculture. L'objectif est rempli lorsque ce programme permet de soutenir des mesures qui incitent à introduire rapidement des innovations organisationnelles, techniques ou structurelles dans la pratique agricole. Les projets d'utilisation durable des ressources sont des projets pilote qui hormis leur objectif en matière d'efficacité doivent répondre à un objectif d'apprentissage.</p>	Projets opérant une approche régionale ou spécifique à une branche; Les projets présentés par des personnes individuelles ne sont pas pris en compte.	Jusqu'à nouvel ordre	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Contributions à la qualité du paysage	OFAG	Grâce aux contributions à la qualité du paysage, des mesures régionalisées de promotion de la diversité du paysage cultivé peuvent être soutenues à l'aide de paiements directs fédéraux. Les régions ont été ainsi dotées d'un instrument au moyen duquel elles peuvent à la fois maintenir leur paysage cultivé traditionnel et développer des paysages ruraux modernes. Il s'agit là d'une importante contribution à la promotion de la diversité paysagère en Suisse. Les demandes et les rapports du projet doivent être déposés avant le 31 octobre de l'année précédant le début de la mise en œuvre du projet.	Agricultrices et agriculteurs	2014–2021	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home
Promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agro-alimentaire (OQuaDu)	OFAG	<p>(Art. 11 LAgr) La Confédération peut cofinancer des mesures collectives de productrices et producteurs, de transformatrices et transformateurs ou de négociants qui contribuent à améliorer ou à garantir la qualité et la durabilité de produits et de processus. L'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu) institue à cet égard deux types de mesures:</p> <ul style="list-style-type: none"> normes de production génératrices d'une plus-value en matière de qualité et de durabilité; projets innovants destinés à améliorer la qualité et la durabilité dans le secteur agroalimentaire. <p>Pour qu'une norme de production ou un projet innovant puissent être soutenus par le biais de l'OQuaDu, il faut que la mesure réponde aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> contribution à la création de valeur ajoutée, c'est-à-dire action positive sur le volume des ventes ou sur le prix à la production de produits et de prestations agricoles suisses; orientation nationale (standard de production) ou caractère de modèle pour la branche (projet novateur); renforcement de la coopération entre les différents actrices et acteurs de la chaîne de valeur ajoutée, et effet favorable sur la durabilité (sur les plans économique, écologique et social) et/ou sur la qualité. 	Organes responsables organisés en collectivités (fusions de productrices et producteurs avec des transformatrices et transformateurs ou des commerçantes et commerçants ainsi que, le cas échéant, avec des consommatrices et consommateurs)	Jusqu'à nouvel ordre	https://www.blw.admin.ch/blw/fr

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Projets d'améliorations structurelles	OFAG	<p>(Art. 87 ss. LAgr, Ordonnance sur l'amélioration des structures, RS 913.1) Sont encouragés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mesures / projets visant l'amélioration des sols (améliorations globales comme mise en œuvre intégrale de mesures dans les zones rurales, installations de mise en valeur, drainages, irrigation, renaturation des ruisseaux, mesures écologiques, mesures de protection et assainissements en cas dommages naturels); • bâtiments agricoles (constructions de montagne, bâtiments collectifs pour le traitement, le stockage et la commercialisation de produits régionaux, ainsi que constructions destinées à produire de l'énergie à partir de la biomasse); • mesures et installations visant la diversification (crédits d'investissements pour des constructions individuelles et des installations destinées à diversifier les activités agricoles et connexes, notamment dans le domaine de l'agrotourisme). • des initiatives collectives de productrices et producteurs visant à baisser les coûts de production; • aux petites entreprises artisanales pour leurs bâtiments et installations, pour autant qu'elles transforment et commercialisent des produits agricoles, augmentant ainsi leur valeur ajoutée, et que leur activité comprenne au moins le premier échelon de transformation. 	<p>Agricultrices et agriculteurs, organisations agricoles / organes responsables (également les communes lorsqu'il s'agit d'améliorer les sols)</p> <p>Petites entreprises artisanales</p>	<p>Depuis 1998</p> <p>Depuis 2008</p>	<p>https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home</p>
Prix européen de la rénovation des villages	OFAG	<p>Le Prix européen de la rénovation des villages est attribué par un jury international à des projets réalisés en Europe et qui se distinguent par des prestations particulières dans le domaine du développement des villages. Le critère prioritaire est que les mesures lancées contribuent, selon les «directives de la Communauté de travail européenne (ARGE) Aménagement de l'espace rural et revitalisation des villages pour un développement durable des villages et des communes agricoles européens», à renforcer la viabilité des espaces ruraux et à améliorer la qualité de vie des villageois.</p> <p>Le prix est attribué tous les deux ans. Aucun soutien financier n'est accordé, mais les lauréats reçoivent une distinction et peuvent bénéficier d'un réseau pour échanger avec d'autres communes.</p>	<p>commune(s), association intercommunale, max. 20'000 hab</p>	<p>Jusqu'à nouvel ordre</p>	<p>www.landentwicklung.org</p>
Parcs d'importance nationale	OFEV	<p>Les parcs d'importance nationale sont des outils de valorisation et de conservation des habitats naturels ou des paysages d'une beauté unique. Ils favorisent aussi le développement économique durable d'une région, offrent aux visiteurs des activités de découverte de la nature et servent à l'éducation à l'environnement. Sont soutenues la création, la gestion et l'assurance de la qualité de parcs d'importance nationale. La Confédération ne reconnaît que les parcs qui touchent des initiatives régionales et qui sont soutenus par la population locale. Les cantons doivent soutenir et accompagner les initiatives régionales qui vont dans ce sens.</p>	<p>Organes responsables des parcs</p>	<p>Depuis 2007</p>	<p>http://www.bafu.admin.ch/landschaft/</p>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Programme pilote adaptation aux changements climatiques	OFEV	<p>Le programme pilote vise à favoriser l'initiation de projets pilotes exemplaires d'adaptation aux changements climatiques dans les cantons, les régions et les communes, ainsi que leur mise en œuvre avec le soutien financier de la Confédération. Les projets retenus doivent contribuer à réduire localement les risques liés au climat et à exploiter les opportunités offertes par les changements climatiques. Il s'agit par ailleurs de sensibiliser les actrices et acteurs concernés à la nécessité de l'adaptation et de promouvoir la collaboration entre les différents intervenantes et intervenants.</p> <p>Les projets pilotes se voient accorder un soutien financier des offices fédéraux. L'office fédéral compétent en la matière finance en règle générale 50% des coûts du projet. Le montant restant doit être apporté sous la forme de fonds propres, d'apports personnels ou de ressources financières de tiers.</p>	Cantons, régions, communes, etc.	2013–2022	http://www.bafu.admin.ch/klima/
Promotion des technologies environnementales	OFEV	<p>L'OFEV entend, via son activité de promotion, protéger l'environnement par le biais de produits, de technologies et de processus efficaces sur le plan des ressources ainsi que renforcer l'efficacité de ces dernières et la compétitivité de l'économie suisse. Le but est de mettre en œuvre le plus rapidement possible les résultats des recherches via des produits, des méthodes et des prestations utilisables. Les principaux critères d'évaluation pour l'octroi d'un soutien financier sont les suivants: 1. contribution à la protection de l'environnement et utilisation parcimonieuse des ressources; 2. caractère novateur; 3. chances sur le marché. Un rapport d'évaluation du Conseil fédéral est établi tous les 5 ans dans ce contexte.</p> <p>Au moins 50% des coûts totaux du projet donnant droit à une subvention doivent être supportés par le demandeur. La subvention doit être remboursée dès que les résultats sont valorisés du point de vue commercial.</p>	Entreprises, groupes d'entreprises ou groupes de projets constitués d'entreprises et d'institutions de recherche	Jusqu'à nouvel ordre	https://www.bafu.admin.ch
Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois	OFEV	<p>Le fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois est une création commune de la Confédération et des cantons; il soutient pour l'essentiel des projets qui sont importants pour la compétitivité de l'économie forestière et du bois, soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la recherche pratique et appliquée dans le domaine de l'économie forestière en vue de garantir le potentiel de production futur de toutes les prestations des forêts; • la recherche appliquée et le développement de procédés dans le domaine de la production et de l'utilisation du bois; • la mise en œuvre des résultats obtenus en vue d'un transfert rapide des connaissances et des expériences entre les écoles, les centres de formation et de recherche, l'industrie du bois et l'économie forestière. <p>Les contributions sont considérées comme des aides de départ et doivent susciter l'auto-aide et la participation financière de tiers. Sont octroyées: des contributions à fonds perdu.</p> <p>Les propositions de projets peuvent toujours être soumises pour le 31 mars et le 30 septembre.</p>	Hautes écoles, hautes écoles spécialisées, associations, entreprises privées, personnes individuelles	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.bafu.admin.ch/wald/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Plan d'action	OFEV	<p>Le Plan d'action bois est l'instrument le plus important pour mettre en œuvre de manière ciblée la politique de la ressource bois de la Confédération. Ce plan comporte trois mesures prioritaires. Les projets portant sur ces dernières peuvent être soumis à l'OFEV. Il peut s'agir par exemple de projets en phase avec le marché, de projets de recherche et développement ou de projets portant sur la communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation en cascade optimisée • Construction et assainissement respectueux du climat • Communication, transfert des connaissances et collaboration <p>Les projets traitant de l'un ou l'autre de ces thèmes prioritaires peuvent bénéficier d'un soutien sous la forme d'aides financières. Au moins 50% des coûts totaux du projet donnant droit à une subvention doivent être supportés par le demandeur.</p>	Hautes écoles, hautes écoles spécialisées, associations, entreprises privées, autres institutions publiques et/ou privées	2017-2020	https://www.bafu.admin.ch
Fonds Suisse pour le Paysage (FSP)	OFEV, cantons, communes, personnes privées	<p>Le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) a été créé par le Parlement en 1991 et concrétisé par l'arrêté fédéral du 3 mai 1991 accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion des paysages ruraux traditionnels. Limité au début à dix ans, le Parlement a voté sa prolongation jusqu'en 2011 et lui a attribué une nouvelle tranche de CHF 50 millions. Le Parlement a voté la prolongation du FSP jusqu'au 31 juillet 2021 et autorisé une nouvelle dotation du Fonds de CHF 50 millions. Le FSP donne des incitations financières à l'initiative individuelle volontaire afin de favoriser la sauvegarde ou la restauration de paysages et de sites naturels ou culturels traditionnels. Le FSP peut aussi contribuer à des projets d'information et de relations publiques s'ils sont en rapport avec un projet intégral soutenu par le FSP. Sont octroyées: des contributions à fonds perdu ou prêts sans intérêt.</p>	Porteurs de projets privés et publics	Jusqu'en 2021	https://fls-fsp.ch/?locale=fr
Fonds de technologie	OFEV	<p>La Confédération encourage, via le Fonds de technologie, les innovations ainsi que les technologies dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation efficiente d'énergie électrique, de l'encouragement du recours aux énergies renouvelables et de la préservation des ressources naturelles. La Confédération peut accorder des prêts aux entreprises qui développent et commercialisent des produits et procédés innovants en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'utiliser des énergies renouvelables et de préserver les ressources naturelles.</p> <p>En cas d'évaluation positive, ces entreprises reçoivent une garantie. Celle-ci est octroyée par des banques ou d'autres établissements de prêts appropriés. Afin de couvrir les pertes de garantie, un montant maximal de CHF 25 millions par année est prélevé sur le produit de la taxe sur le CO₂ et injecté dans un fonds de technologie.</p>	Entreprises	Jusqu'en 2020	http://www.fonds-de-technologie.ch/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Le Programme Bâtiments: un instrument de la Confédération et des cantons	OFEN, OFEV, cantons	<p>Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons soutient les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des biens immobiliers, comme l'isolation des toits et des façades, la récupération des rejets de chaleur et l'optimisation des installations techniques ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables.</p> <p>Les cantons assument eux-mêmes la responsabilité de leurs programmes; l'OFEN est quant à elle compétente au niveau national. Chaque canton définit de manière individuelle les mesures qu'il souhaite soutenir et à quelles conditions. Ils se basent pour ce faire sur le modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015).</p> <p>Le site web national www.dasgebäudeprogramm.ch est le portail à partir duquel on peut accéder aux sites cantonaux correspondants, où l'on trouvera des informations détaillées concernant les mesures d'encouragement et les conditions.</p>	Propriétaires d'immeubles	Le délai de l'an 2019 a été supprimé selon la loi révisée sur le CO ₂ – sera discutée au Parlement en 2018 – délai pour l'affectation partielle jusqu'en 2025	<p>http://www.dasgebäudeprogramm.ch/index.php/fr</p> <p>https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/</p> <p>https://www.suisseenergie.ch/page/fr-ch/</p>
SuisseEnergie	OFEN	Le programme SuisseEnergie renforce prioritairement la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. SuisseEnergie se concentre sur les mesures de sensibilisation, d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement, de soutien à l'assurance de la qualité, de mise en réseau et d'encouragement de projets progressistes. Ce faisant, le programme soutient et complète les autres mesures de la Confédération, des cantons et des communes (notamment les prescriptions, les programmes promotionnels, les redevances incitatives), comprises comme une combinaison de mesures efficiente et efficace. La promotion des énergies renouvelables a été déléguée aux cantons. Les priorités varient selon les cantons.	Différent selon les cantons	2011–2020	http://www.suisseenergie.ch/fr-ch/home.aspx
Programme pilote, de démonstration et programme phare de l'OFEN	OFEN	<p>Soutien financier pour des projets pilote, de démonstration et des projets phares dans les domaines de l'efficacité énergétique, des réseaux et des techniques de stockage. L'OFEN encourage des projets novateurs portant sur l'expérimentation technique de systèmes et/ou de marchés. Les projets phares se caractérisent en outre par une force de rayonnement nationale et rendent viable l'avenir énergétique de la Suisse. La stratégie énergétique 2050 doit être concrète et visible.</p> <p>Ce soutien consiste en une subvention qui, selon l'art. 12 de la loi sur l'énergie, doit être remboursée en fonction du montant du produit si un bénéfice est réalisé.</p>	Organes responsables publics et privés, instituts de recherche	Programme pilote et de démonstration: illimité Programme phare: 2013–2022	<p>http://www.bfe.admin.ch</p> <p>http://www.bfe.admin.ch/clean-tech</p>

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
ProKilowatt	Fondation RPC / OFEN	ProKilowatt est un instrument de promotion de l'efficacité électrique. Les programmes et projets contribuant à une consommation d'électricité plus économe dans l'industrie, les services et les ménages sont identifiés dans le cadre d'appels d'offres publics et bénéficient ensuite d'un soutien financier. La sélection des projets soumis via des appels d'offres publics s'effectue dans le cadre d'une procédure d'enchères. Remportent l'adjudication les projets et programmes offrant le meilleur rapport coûts / efficacité, c'est-à-dire ceux comportant des mesures d'efficacité électrique dont il est démontré qu'elles permettent une réduction maximale de la consommation d'électricité moyennant une mise de fonds la plus faible possible (diminution de la consommation de kilowattheures).	Entreprises industrielles, artisanales et de services, pouvoirs publics, communautés de travail, personnes privées	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.bfe.admin.ch/prokilowatt https://prokw.ch/
Crédit hôtelier	SCH	La tâche de la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SCH) est la promotion des établissements d'hébergement économiquement prometteurs, et ce, par le biais de prêts et de prestations de conseil. L'économie hôtelière comprend des hôtels, des établissements d'hébergement structurés ainsi que des terrains, des constructions, des locaux, des installations et des aménagements qui font partie d'hôtels ou d'établissements d'hébergement structurés. La SCH octroie des prêts subsidiairement à des bailleurs de fonds privés dans des régions touristiques et des stations thermales. Les prêts peuvent être accordés pour des projets d'investissements, des acquisitions, la planification de la relève et, sous des conditions très restrictives, pour le transfert de prêts existants. La SCH offre également des prestations de conseil à l'échelle nationale. La SCH peut conseiller des collectivités territoriales privées et publiques en matière d'investissements, de financements et de stratégies y relatives (p. ex.: évaluations d'entreprises, études de faisabilité, études de financement, programmes de promotion régionaux ou encore expertises, par exemple dans le domaine de la loi sur les résidences secondaires). Le transfert de savoir au profit du secteur de l'hébergement vient compléter le champ d'activité de la SCH.	Hôtellerie dans les régions touristiques et de montagne	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.sgh.ch/fr
Cautionnements et contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne	Coopératives et Confédération	Les PME prometteuses en termes de prestations et de développement peuvent accéder plus facilement aux crédits bancaires, ce grâce au système fondé sur un partenariat entre la Confédération et les coopératives de cautionnement. Sont accordés des cautionnements pour des prêts bancaires de CHF 500'000.- au maximum.	PME, artisanats, entreprises start-up dans les zones de montagnes suisses et le milieu rural en général	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.kmu.admin.ch/ http://www.startzentrum.ch/

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Mesures concernant le marché du travail en vue de promouvoir l'activité lucrative indépendante	AC	L'assurance chômage soutient les personnes au chômage qui souhaitent exercer une activité lucrative durable.	Chômeurs	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.espace-emploi.ch/arbeitslos/
Main-d'œuvre suisse	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)	<p>Lancée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) dans le cadre de la FKI, cet outil de promotion soutient de manière ciblée des projets jusqu'à la fin 2018. Les champs d'action comprennent un très grand nombre de possibilités pour mettre en œuvre des projets visant à une meilleure utilisation du potentiel de main-d'œuvre indigène. Le but de cette initiative est d'avoir le maximum d'impact direct possible sur la disponibilité des travailleuses et des travailleurs et de leur potentiel d'affectation.</p> <p>La mise en œuvre du programme est en cours.</p> <p>Deux fois par année (au 31 janvier et au 31 août), des projets en faveur de l'égalité peuvent être soumis. Les fonds sont attribués en priorité à des programmes et des projets qui développent des services et des produits visant à promouvoir la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle et la concrétisation de l'égalité de salaire dans les entreprises. L'accent est également mis sur l'octroi de subventions à des projets qui prévoient une participation équivalente entre hommes et femmes dans des métiers et des branches souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.</p>	Employés et employeurs	2016–2018	https://www.personnelqualifie-suisse.ch/fr/

Autres aides financières

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Aide suisse aux Montagnards	Privé	Le but de l'Aide suisse aux Montagnards est que les habitants de ces régions puissent vivre dans un environnement économique, naturel et social sécurisé sur le long terme. C'est pourquoi la fondation soutient des personnes et des entreprises qui font, dans les régions de montagne, preuve d'initiative en lançant des projets d'investissements qui permettent de créer des emplois. Il s'agit ici d'une aide basée sur le principe de «l'aide à l'autonomie». Ce sont donc les habitants de ces régions qui lancent des initiatives et qui en assument la responsabilité entrepreneuriale. L'Aide suisse aux Montagnards accorde, avec des contributions à fonds perdu, un soutien à titre subsidiaire, à savoir après épuisement des fonds propres et des fonds externes, ainsi que des subventions publiques.	Les projets du secteur privé relevant des domaines de l'agriculture, du tourisme, du commerce, de l'énergie, de la sylviculture et du bois, de la formation, de la santé et de l'aide d'urgence qui doivent être réalisés dans les régions de montagne, à savoir dans les zones agricoles de montagne et d'estivage.	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.berghilfe.ch/fr/de/mandes
Parrainage Coop pour les régions de montagne	Privé	Le Parrainage Coop pour les régions de montagne a pour but de soutenir la population de montagne – dans le sens d'une aide à la prise en charge de soi-même – afin qu'elle améliore ses conditions de travail et de vie. Sont octroyés: des contributions à fonds perdu ou prêts de rénovations d'habitations, mesures de rationalisation d'exploitations ainsi que investissements d'infrastructures.	En priorité les familles de paysans de montagne, mais aussi des entreprises artisanales	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.coop.ch/pb/site/patenschaft
Parrainage suisse pour communes de montagne	Privé	Le parrainage suisse pour les communes de montagne a pour but de réduire les disparités entre les régions de Suisse et d'apporter une aide ciblée dans le cadre de projets qui ont pour but de garder les régions de montagne habitables et économiquement viables. Sont soutenus des projets dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> • infrastructures (p.ex. installations pour l'eau et les eaux usées, alimentation électrique); • entretien du paysage et mesures de conservation (p.ex. bâtiments de montagne, améliorations); • dispositifs de protection contre les dangers naturels; • travaux de déblaiement et de remise en état après des catastrophes naturelles; • formation des jeunes générations (p.ex. jardins d'enfants, écoles). Le Parrainage suisse pour communes de montagne accorde une aide axée sur des projets spécifiques, ce sous la forme de contributions à fonds perdu.	Communes, collectivités, coopératives, etc.	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.berggemeinden.ch

Autres aides financières

Instrument de promotion / programme de soutien	Organe de soutien / promotion	But / type de soutien	Bénéficiaires	Période de validité ¹	Lien
Fonds de recherche de l'Union pétrolière (FRUP)	Privé	Le Fonds de recherche de l'Union pétrolière (FRUP) a été créé en 1996 par l'économie pétrolière suisse. Il soutient et promeut des projets orientés vers la mise en œuvre et consacrés à l'augmentation de la qualité, de l'efficacité ou de la compatibilité environnementale dans les domaines des combustibles et des carburants, ainsi que de leur technique d'utilisation. Sont soutenus en priorité les projets dont les résultats peuvent être valorisés sur le marché dans les quatre ans qui suivent leur achèvement.	Les entreprises, les organisations, les personnes individuelles qui réalisent des projets R&D dans le domaine des carburants et des combustibles	Jusqu'à nouvel ordre	http://www.erdoel.ch/fr/fonds-de-recherche-de-l-up
Fonds de recherche de l'industrie gazière suisse (FOGA)	Privé	Le Fonds de recherche de l'industrie gazière (FOGA) soutient la recherche, le développement et l'introduction sur le marché de nouvelles technologies qui promeuvent l'utilisation économique, plus propre et plus sûre du gaz naturel comme combustible et carburant. (Infos contacts dans le rapport annuel)		Jusqu'à nouvel ordre	http://www.gaz-naturel.ch/

Parmi les autres sources de financement qui peuvent s'avérer utiles, on mentionnera:

Les banques (cantonales), les assurances, les compagnies énergétiques, les entreprises, les organisations à but non lucratif, etc., qui offrent d'autres possibilités de financement:

- Fondations: voir p.ex. à ce propos le répertoire électronique des fondations surveillées par la Confédération:
<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/eidgenoessische-stiftungsaufsicht/repertoire-des-fondations.html>
- Sponsoring

Liens utiles:

- <http://www.kmu.admin.ch/index.html?lang=fr> (Le portail PME fournit des informations importantes: de la création à la planification de la succession, en passant par la gestion d'une entreprise.)